



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONTRAT DE CONTROLE
TECHNIQUE RELATIF AU SUIVI DES TRAVAUX
DE DESAMIANTAGE ET DEPOLLUTION DE LA
CITE INDUSTRIELLE**

**DÉCISION N° DM-21-122
EN DATE DU 23 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 02 juin 2020 déléguant Monsieur Mathieu BEAUFRERE, Adjoint au Maire, dans les fonctions relatives aux grands projets, aux travaux de construction, d'entretien et de maintenance, de l'urbanisme et de l'habitation,

VU le projet de la ville de Vincennes de réaliser un contrôle technique relatif au suivi des travaux de désamiantage et dépollution sur la parcelle de la Cité industrielle ;

CONSIDÉRANT la proposition de la société Risk Control dont le siège social est situé 38, rue Villiers 9230 Levallois Perret,

D É C I D E

DE SIGNER un contrat de contrôle technique relatif au suivi des travaux de désamiantage et dépollution de la cité industrielle avec la société Risk Control, représentée par Madame Nauf KHOURY, chef d'agence, dûment habilitée à signer le contrat.

Le présent marché est d'un montant de 3 960 € HT.

DE FAIRE FACE, à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210323-Imc1H8250H1-AR
Date de réception en Préfecture : 23/03/2021
Date de Publication : 23/03/2021